



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

2022 - 268

Bras, le 29 Juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt public de réglementer le stationnement pour des travaux d'entretien de voirie rue du vingt-quatre Février,

ARRÊTE

Art. 1 : Le stationnement sera interdit (sous peine d'enlèvement de véhicule) le mercredi 06 juillet 2022 de 7h à 13h30 rue du 24 février pour des travaux de voirie.

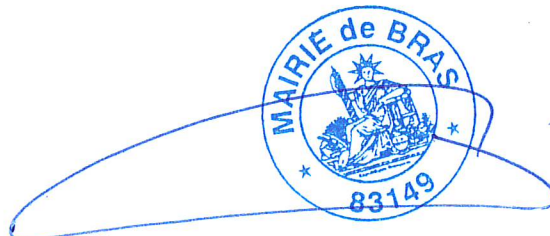
Art. 2 : Des panneaux de signalisation réglementaires ainsi que des barrières seront installés pour permettre l'application du présent arrêté.

Art. 3 : Madame la Secrétaire Générale et les Gardiens de Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Art. 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Saint Maximin.

Le Maire,
Franck PERO



République Française
Liberté – Egalité – Fraternité